

DES AIDES DIFFÉRENTES EN FONCTION DE VOS REVENUS

DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2024

Les montants ci-dessous correspondent aux «revenus fiscaux de référence» des personnes composant le ménage.
Si ces dernières ont des avis d'imposition distincts, le montant à prendre en compte est la somme de leurs «revenus fiscaux de référence».

Plafonds des ressources annuelles pour bénéficier de MaPrimeRénov' et de la prime CEE pour les régions (hors Ile-de-France)

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux revenus très modestes	Ménages aux revenus modestes	Ménages aux revenus intermédiaires	Ménages aux hauts revenus
1	≤ 17 009 €	≤ 21 805 €	≤ 30 549 €	> 30 549 €
2	≤ 24 875 €	≤ 31 889 €	≤ 44 907 €	> 44 907 €
3	≤ 29 917 €	≤ 38 349 €	≤ 54 071 €	> 54 071 €
4	≤ 34 948 €	≤ 44 802 €	≤ 63 235 €	> 63 235 €
5	≤ 40 002 €	≤ 51 281 €	≤ 72 400 €	> 72 400 €
Par personne supp,	+ 5 045 €	+ 6 482 €	+ 9 165 €	+ 9 165 €